



Droit sur la communication du conseil syndical ou syndic pour débarras de vélos

Par **MelleMary**, le **29/01/2019** à **12:10**

Bonsoir, Je suis copropriétaire d'un appartement depuis presque 20 ans dans une résidence de plusieurs bâtiments. Durant 4 mois, de septembre à décembre 2018, je suis partie en province pour des raisons professionnelles, mais j'ai eu la grande surprise à mon retour de découvrir que mon vélo avait disparu du local à vélo. J'ai appris à ce moment là que le conseil syndical avait décidé de débarrasser ce local et avait demandé aux résidents, par une affiche, qu'il fallait identifier les vélos sinon ils seraient donnés à une association. Je suis cependant revenue au mois de novembre, mais me garant au sous-sol, je monte directement par l'ascenseur, sauf au rez-de-chaussée pour un arrêt aux boîtes aux lettres et pourtant je n'ai rien vu à ce moment là, aucun affichage dans le hall d'entrée. Je l'ai donc signalé par mail au syndic en demandant des explications. Ils m'ont répondu qu'ils avaient fait ce qu'il fallait en terme de délai et d'affichage pour prévenir les gens... mais j'ai su depuis par des voisins que l'affichette était seulement positionnée sur la porte d'entrée donnant sur l'extérieur et non à l'intérieur du bâtiment. Je voudrais savoir donc quel est mon recours car il y a quand même un droit essentiel qui me semble être bafoué dans cette histoire... En effet, n'avons-nous pas le droit de s'absenter de chez soi durant quelques mois, sans le risque de se voir dépouiller de ses affaires. Je n'ai reçu aucun courrier ou encore email pour me prévenir. Un simple affichage sur une porte d'entrée me semble une nouvelle fois très léger, et une injustice de ne pas être présent chez soi, quand on le souhaite...!!! Pouvez vous m'aider de ce que dit la loi à ce sujet. Devant leur mauvaise foi, j'envisage de porter plainte. Je vous remercie d'avance. Marie.

Par **janus2fr**, le **29/01/2019** à **13:20**

Bonjour,

Sujet en doublon, vous avez des réponses sur l'autre, je ferme ici...